

Nous trouver

Vous devez arriver par l'entrée principale (accueil) avec les marches de pierre ou par l'accès handicapé/ambulances.

Consultation dentaire spécialisée

Centre Jean Vignalou
145 avenue de Buross
64046 PAU Cedex
Tél. : 05 59 72 69 46



Coordonnées GPS : 43.325920, -0.343782

Contact : 05 59 72 69 46

Renseignements et prises de rendez-vous par téléphone
Du lundi au jeudi de 9h à 16h.

Conception / Impression : CH de Pau - août 2018 - réf 756 652



CENTRE HOSPITALIER DE PAU

Établissement support du Groupement
Hospitalier de Territoire Béarn et Soule

CONSULTATION DENTAIRE SPÉCIALISÉE



Consultation dentaire spécialisée,
dédiée aux personnes en situation de handicap

www.ch-pau.fr

La consultation dentaire spécialisée est dédiée aux personnes (enfants et adultes) en situation de handicap.

Elle se situe au Centre Hospitalier dans le bâtiment du Centre Jean Vignalou.

La consultation dentaire spécialisée accueille seulement des enfants et adultes dont le handicap empêche les soins en cabinet de ville. Il peut s'agir par exemple de trisomie, de polyhandicap, d'autisme, etc.

L'utilisation du MEOPA (gaz hilarant) peut être proposée. Il a un effet d'anesthésie de surface et un effet anxiolytique.



Informations pratiques

Responsable : Dr Maguelone SEQUEVAL, chirurgien-dentiste



Prises de rendez-vous

Par téléphone du lundi au jeudi de 9h à 16h.

☎ 05 59 72 69 46

Consultations

Mardi et jeudi de 9h à 17h.



Localisation dans le Centre Hospitalier

Centre Jean Vignalou (voir plan au dos)
Face à l'Établissement Français du Sang,
145 avenue de Buros à Pau

Pour préparer un premier rendez-vous

Ce premier rendez-vous permet de faire connaissance avec le patient, d'établir un diagnostic et de proposer une prise en charge de prévention et de soins.

La prise en charge n'est pas gratuite, elle a un coût pour lequel le tiers payant est organisé avec les organismes de sécurité sociale et les organismes complémentaires.

Si des travaux de prothèse amovible sont nécessaires, un devis est établi.

Pour vous accueillir dans les meilleures conditions, nous vous demandons de venir avec les documents et matériel suivants :



Documents à présenter à l'accueil du Centre Jean Vignalou

- ▲ La carte d'identité du patient
- ▲ Sa carte vitale (ou sinon une attestation à jour des droits du patient)
- ▲ Son attestation de mutuelle complémentaire
- ▲ Éventuellement son attestation de sécurité sociale avec les droits à la CMU
- ▲ Les ordonnances de tous les médicaments que le patient prend actuellement

Document et matériel complémentaires

vivement souhaités

- ▲ Une radio panoramique de moins de 3 mois. L'ordonnance peut être faite par le médecin traitant. Le cliché peut être réalisé dans n'importe quel cabinet de radiologie.
- ▲ La brosse à dents (manuelle ou électrique) du patient

Documents à télécharger et compléter

- ▲ Un questionnaire
- ▲ Une autorisation de soins et d'utilisation

À télécharger sur :

www.ch-pau.fr (rubrique Nos équipes > Consultations) et à amener remplis le jour de la première consultation.